

Itinéraires socio-professionnels et rapports de sexe en agriculture

Anne-Marie Rieu

Volume 2, numéro 2, 1989

Convergences

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057560ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057560ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rieu, A.-M. (1989). Itinéraires socio-professionnels et rapports de sexe en agriculture. *Recherches féministes*, 2(2), 79–99. <https://doi.org/10.7202/057560ar>

Résumé de l'article

Plusieurs recherches sur le terrain, dans la région Midi-Pyrénées en France, alliant des méthodes d'enquête complémentaires (questionnaires, entretiens biographiques) m'ont permis de saisir le fonctionnement des rapports sociaux de sexe dans la constitution des itinéraires professionnels des agricultrices. À l'œuvre dans l'ensemble des instances socialisatrices (famille, école), ces rapports sociaux de sexe impriment une professionnalité différente pour les hommes et pour les femmes. Cependant, malgré les obstacles juridiques qui pénalisent les femmes dans l'accès au métier, il reste au quotidien un espace de possibles que certaines agricultrices vont utiliser pour développer des stratégies d'autonomie. Elles deviennent ainsi les actrices de leur propre destin.

Itinéraires socio-professionnels et rapports de sexe en agriculture

Anne-Marie Rieu

L'insertion de l'agriculture française dans les échanges marchands a profondément modifié depuis une cinquantaine d'années le mode de vie et de travail des familles paysannes. Cependant, la famille agricole (le plus souvent réduite au couple avec les enfants) reste l'unité de production dominante.

Au nom des liens affectifs qui unissent ses membres, cette famille a été présentée comme le modèle idéal où le travail et les espaces étaient distribués en parfaite harmonie entre les sexes et les générations, sans antagonisme. L'objectif principal était de pérenniser un patrimoine pour assurer la subsistance du groupe domestique et sa reproduction sur plusieurs générations, d'où l'importance de deux moments-clés, soulignés par tous les auteurs ruralistes, le mariage et la succession.

L'objectif de transmission du patrimoine est primordial pour une majorité d'agriculteurs, mais il reste un rêve secret pour d'autres ou du moins il n'est plus prépondérant. La terre est de plus en plus considérée comme un moyen de production à faire fructifier pour faire face au quotidien et pour être mieux armé pour affronter le marché européen.

Le processus de « professionnalisation » des exploitations et de l'ensemble du collectif de travail a des répercussions sur les rapports hommes/femmes. Les individus s'insèrent dans les rapports de production avec des logiques d'action différentes, même s'ils sont porteurs d'un projet collectif : la pérennité du patrimoine. Mais il reste que les rapports de travail en agriculture sont avant tout des rapports familiaux, dans lesquels la place des hommes et des femmes est déterminée à partir de leur position dans la famille (l'homme chef de famille est le plus souvent chef d'exploitation, la femme, l'aide). De plus, l'indivisibilité du professionnel et du domestique, caractéristique commune aux entreprises indépendantes, accentue pour les femmes le brouillage des espaces. C'est ainsi que plusieurs qualifient de « bouche-trou » leur contribution dans le procès de travail.

On peut considérer que les agricultrices qui revendiquent un statut ou une simple reconnaissance de leur travail sont en fait en rupture avec le seul modèle valorisé, celui de mère et d'épouse, auquel on a accolé selon les périodes des qualificatifs professionnels (associée du mari, collaboratrice) qui renforcent et légitiment l'idéologie de la complémentarité du couple¹. Par différentes stratégies

(travail à l'extérieur, création d'une nouvelle production dans l'exploitation, stage de formation, etc.), les femmes s'élèvent contre les instances socialisatrices (famille, école) qui les ont éloignées de la profession agricole. Elles remettent en cause une conception de la famille paysanne qui exploite le travail de ses membres, exigeant une disponibilité permanente au nom de l'affectivité qui fonde les rapports familiaux.

À partir des résultats de mes premières enquêtes sur le terrain, j'ai mis en évidence les discriminations dont les agricultrices ont fait l'objet dans l'accès au métier et dans sa construction². Par la suite, j'ai souhaité dépasser la problématique du handicap qui a été la mienne pendant quelques années pour aborder désormais celle des enjeux sociaux entre les sexes. Cette problématique tente d'appréhender et d'expliquer la situation inégalitaire des hommes et des femmes dans la division du travail agricole comme une conséquence des rapports sociaux de sexe qui traversent l'ensemble des champs de la vie sociale. Cette évolution théorique m'a obligée à déplacer sensiblement mon champ d'investigation et à élaborer de nouvelles méthodes permettant une mise en perspective des trajectoires féminines et masculines. La méthode biographique s'est avérée pour cela très pertinente.

Méthode

Ma recherche s'inscrit dans un programme plus large axé sur l'évolution de la situation des agricultrices dans le cadre d'importantes mutations du monde agricole. Dans un contexte d'interrogations sur l'avenir et le statut des exploitations agricoles, le problème du statut des membres composant le collectif de travail a été également posé. À l'intérieur de leurs structures syndicales ou professionnelles (sections féminines, groupes de développement agricole), les conjointes d'exploitants débattent depuis les années 1970 de leurs conditions de travail, du statut de l'agricultrice, etc., acquérant ainsi des outils pour revendiquer une autonomie au quotidien. Il était intéressant de repérer, à partir des conditions objectives d'existence des agricultrices engagées dans ces structures féminines, les stratégies développées et la manière dont le discours des institutions a été reçu, perverti et réinterprété sur le terrain. Mon analyse se situait alors au niveau de l'articulation entre les pratiques et les représentations.

J'avais fait l'hypothèse que la participation active au syndicalisme et au groupe de développement agricole (GDA) favorisait la « conscientisation » et l'autonomisation des femmes. Spécifiquement féminins, ces groupes ont privilégié la promotion des femmes, notamment par la formation; ils ont permis à certaines d'y acquérir des responsabilités et de s'insérer par la suite dans les autres organisations professionnelles. Parce qu'ils ont servi de tremplin à certaines femmes et permis l'expression de toutes les autres, les groupes féminins sont aujourd'hui soutenus par de nombreuses agricultrices, alors même que leur suppression est engagée en raison de la tendance vers la mixité.

Par une enquête quantitative auprès de 150 agricultrices de la région Midi-Pyrénées, membres des GDAF, j'ai mis en évidence le rapport différencié des femmes au métier d'agricultrice et recueilli leur opinion sur la question du statut, problèmes qui feront l'objet de développements³. La typologie élaborée à cette occasion a abouti, en faisant jouer les variables discriminantes de surface,

orientation productive, âge, à une comparaison des femmes entre elles. Cette méthode ne montrait pas suffisamment la temporalité singulière de chaque itinéraire ni ne permettait sa mise en perspective avec les autres itinéraires. Pour cela, j'ai entrepris de recueillir les biographies professionnelles d'une vingtaine de couples âgés de 55 à 60 ans, choisis dans l'échantillon initial et à l'extérieur⁴. Ces biographies m'ont permis d'éclairer le sens des destinées individuelles et de voir quelle est la part d'influence des structures et des rapports sociaux. Je souhaite ainsi saisir les dynamiques internes des familles et voir comment les trajectoires professionnelles et familiales des femmes s'articulent à celles des hommes. En effet, les itinéraires singuliers ne prennent sens que replacés dans les relations objectives qui les ont unis à ceux d'autres individus « engagés dans le même champ et affrontés au même espace des possibles » (Bourdieu 1986 : 69). Il s'agit d'identifier, à l'intérieur de l'entité famille-exploitation, les intérêts des individus (membres de la famille et du collectif de travail), de repérer les stratégies de réalisation des objectifs collectifs et particuliers, de mesurer le poids respectif des déterminismes économiques et familiaux. Cette approche multidimensionnelle permet en outre de saisir, à travers l'histoire de la propriété, les pratiques des différents acteurs et actrices et les transformations de leur position respective. Elle permet de déterminer les moments-clés où s'élabore une configuration particulière de la trajectoire individuelle. Chaque membre du couple est replacé dans sa famille d'origine, puis dans sa famille d'appartenance. C'est donc en tant qu'actrices et acteurs façonnés par leur propre histoire que j'ai appréhendé les individus par le biais de leurs biographies. Au total, il s'agit de saisir un phénomène complexe, celui de l'articulation entre le projet collectif et la trajectoire individuelle ou encore, pour reprendre les termes de Danielle Kergoat, « celui de l'articulation travailleur collectif sexué et constitution du sujet » (Kergoat 1988 : 285).

Pour éclairer mes propos, je vais exposer les principaux résultats de ma dernière recherche empirique ainsi que les premiers éléments de l'investigation biographique. Je présenterai ensuite deux « portraits » synthétiques d'agricultrices. Ces exemples, avec leurs différences et leurs similitudes, sont représentatifs des agricultrices de la tranche d'âge retenue, vivant dans des exploitations de polyculture de surface moyenne. J'ai choisi de les présenter, car ils mettent en lumière les problèmes réels auxquels sont confrontés de nombreuses agricultrices, même les plus jeunes (situation de cohabitation entre plusieurs générations, poids du contrôle social, mentalités). Proposer des portraits, « c'est d'abord affirmer que le social doit pouvoir s'appréhender dans des histoires personnelles parce qu'il est à la fois divers et singulier » (Combes et Haicault 1984 : 37).

Le rapport au métier

L'association économique et matrimoniale qui constitue l'architecture des exploitations agricoles repose sur un rapport de dépendance entre les sexes et les générations qui a pris des formes différentes au cours de l'histoire. En effet, on a affaire à un patrimoine qui se transmet de génération en génération et où plusieurs familles se sont succédées, chacune bénéficiant des acquis de la précédente et imprimant à son tour sa propre marque. Ainsi, il n'est pas étonnant

que les agricultrices actuelles considèrent leur situation meilleure que celle de leurs mères. Cependant, leur statut et la répartition des tâches et des pouvoirs dans les exploitations agricoles évoluent lentement.

Mise à l'écart sociale et statistique

Pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle, le rôle principal des femmes dans les familles agricoles a consisté à procurer au moins un descendant, héritier potentiel du patrimoine, et à maintenir la cohésion du couple. Cela ne les a pas empêchées de participer à l'activité agricole et même de prendre la direction des exploitations durant la Première Guerre mondiale. Par la suite, leur participation a varié selon la configuration des exploitations et les régions. C'est à partir des années soixante, avec le développement systématique de la mécanisation, que de nombreuses femmes ont été écartées de certaines tâches et ont vu leur domaine restreint aux productions d'autoconsommation et au travail domestique. Alice Barthez rappelle que jusqu'en 1955, le travail domestique était pris en compte par les statistiques (Barthez 1986). Mais depuis le recensement de 1963, seul le travail professionnel est retenu.

Cette occultation, ce brouillage statistique, si bien analysé par plusieurs auteures, consiste à voir la participation des femmes comme un simple appoint au travail masculin, ce dont les agricultrices ont parfaitement conscience. Leurs protestations ont été prises en compte dans les différentes lois d'orientation agricole qui leur octroient de nouveaux droits comme la possibilité d'accomplir des actes d'administration et de représenter l'exploitation agricole dans les différentes institutions (coopérative, mutualité, etc.). Si les pouvoirs détenus par les hommes peuvent désormais être partagés avec les femmes, le poids des mentalités est tel que peu d'entre elles cependant exercent ces nouveaux droits.

En fait, cette persistante division sexuelle du travail et des responsabilités reste un des principes de fonctionnement de l'association économique du couple. La structure familiale des exploitations agricoles génère des rapports de travail qui continuent à être pensés à partir des rapports familiaux. Ceci entraîne « une incapacité à nommer en termes professionnels le travail et le statut des agricultrices » (Lagrange 1988 : 25). Par ailleurs, les logiques qui prévalent dans la construction du métier varient selon le sexe. Le masculin procure de fait une identité professionnelle. Le statut de chef d'exploitation et les normes de transmission de l'héritage privilégient les hommes, les femmes doivent tout construire. Les institutions scolaires et la famille contribuent à cette mise à l'écart de la profession agricole en orientant les filles vers des filières techniques.

Les agricultrices qui réintègrent la profession par le mariage ont des exigences différentes de celles de leurs mères. Elles ne veulent pas jouer un rôle de bouche-trou et élaborent des stratégies individuelles ou collectives. Certes, toutes ne souhaitent pas devenir des professionnelles, mais toutes sont à la recherche d'une reconnaissance sociale. De plus, elles ne veulent pas se laisser enfermer dans le champ strictement professionnel ou domestique. En refusant cette dichotomie, elles mettent implicitement l'accent sur l'inséparabilité des deux sphères et sur la nécessité de créer de nouveaux rapports entre les sexes et les générations.

Les résultats d'une recherche de terrain

Ma dernière recherche sur le terrain m'a permis de voir comment, à travers chacune des institutions de la reproduction sociale (famille, école, formation), les rapports sociaux de sexe modèlent les trajectoires féminines. Les processus de socialisation qui sous-tendent chaque itinéraire produisent à chaque étape du cycle de vie des différences entre les hommes et les femmes, mais également entre les femmes. Ils sont aussi déterminants dans l'élaboration de stratégies.

Origine familiale et géographique

Les 150 agricultrices qui ont répondu à mon questionnaire représentent la diversité de l'agriculture de la région Midi-Pyrénées. Toutes les catégories d'âge ont été touchées; la seule contrainte que je me suis imposée a été leur appartenance à un groupe de développement agricole féminin⁵. Plus de la moitié des agricultrices de l'échantillon sont de simples adhérentes, les autres y occupent au moins un poste de responsabilité comme présidente, trésorière ou responsable d'une commission. Les tableaux 1 et 2 témoignent d'une mobilité résidentielle faible et d'une importante homogamie sociale. Par ailleurs, la moitié

Tableau 1

Profession des pères et beaux-pères

Profession	Pères	Beaux-pères
Agriculteurs	73	94
Salariés agricoles	4	2
Ouvriers	4	1
Employés	4	1
Commerçants	4	1
Cadres et professions libérales	11	1

} 77% } 96%

Tableau 2

Région d'origine des agricultrices et de leurs maris

	Femmes	Hommes
Commune de résidence	28	61
Canton	18	10
Département	24	10
Hors département (département voisin)	26	15
Étranger	4	4

} 70% } 81%

des femmes de l'échantillon sont issues de familles nombreuses (trois frères et sœurs au moins) et plus du tiers sont les aînées de leur fratrie. La préférence du frère au moment du partage a toutefois largement prévalu puisque 15 % seulement des femmes ont été héritières⁶. En fait, être héritier ou héritière comporte autant d'avantages que d'inconvénients et ne suppose pas devenir chef d'exploitation dès l'installation. Les deux exemples présentés en fin d'article montrent que, si les hommes subissent longtemps la domination du père, leurs épouses vivent une double oppression liée aux difficultés d'insertion dans la famille d'accueil et à la structuration sexuée du milieu agricole.

Dans les fratries mixtes, lorsque la transmission du patrimoine a été effectuée, c'est le droit d'aînesse mâle qui prévaut. Le fils cadet a la priorité sur la sœur aînée et les itinéraires des autres enfants sont déterminés par leur appartenance de sexe. Les filles demeurées dans le milieu agricole deviennent des épouses d'agriculteurs, sans profession, ou trouvent un emploi salarié : femme de ménage, employée ou secrétaire, pour les plus âgées; infirmière ou secrétaire, pour les plus jeunes. Quant à leurs frères, certains sont « allés en gendre » dans d'autres fermes et la plupart sont devenus chefs d'exploitation; les autres se sont dirigés vers les emplois salariés, comme ouvriers, employés ou fonctionnaires.

Trajectoires scolaires et professionnelles

Le niveau relativement bas de formation générale constaté au plan national est confirmé dans notre échantillon. Le tiers des femmes et plus de la moitié des hommes sont titulaires du seul certificat d'études primaires; le tiers des femmes contre 13 % des hommes ont atteint le niveau du baccalauréat et fait des études supérieures. En ce qui concerne la formation agricole, le rapport s'inverse : plus de la moitié des hommes ont au moins un brevet d'études professionnelles agricoles contre 15 % des femmes. Cette absence de formation agricole des agricultrices semble avoir été partiellement compensée par leur importante insertion dans la formation continue. Les femmes perçoivent les stages qu'elles effectuent comme un moyen d'acquérir des compétences et des qualifications nouvelles pour accéder à la reconnaissance professionnelle et obtenir des responsabilités. Mais ces formations risquent de constituer une voie de garage, car les femmes participent davantage aux stages axés sur la gestion et la comptabilité qu'aux stages liés à la production (élevage, techniques culturales, etc.), lesquels restent l'apanage des hommes. Mais un mouvement inverse s'amorce chez les jeunes générations. En fait, tout se passe comme si la socialisation des femmes (scolarisation, formation) était conçue pour les préparer à l'acquisition d'une profession non agricole, ce que corrobore notre recherche. Près de la moitié des agricultrices interrogées ont exercé un emploi salarié avant le mariage⁷. La moitié d'entre elles ont abandonné leur métier dès le mariage, 10 % à la naissance du premier enfant. Les agricultrices justifient l'arrêt de l'activité salariée par des arguments tels que l'amour du métier d'agricultrice, le mariage. Cependant, on ignore tout des négociations et des rapports conflictuels qui ont précédé la décision d'abandonner une profession exercée pendant parfois plus de 10 ans. Cette période de travail salarié est souvent évoquée avec nostalgie, d'autant plus que l'exercice d'un métier a fourni à ces femmes une

indépendance financière et une autonomie qu'elles ont du mal à retrouver actuellement.

L'apport des femmes dans la constitution du patrimoine

Une majorité d'agricultrices ont quitté leur famille d'origine pour s'installer dans une famille d'accueil. Elles ont tenté de trouver une place dans de nouveaux rapports sociaux. Cela a été plus facile pour celles, l'exception, qui ont apporté une dot en terres. Le patrimoine actuel est constitué majoritairement de l'héritage du mari, auquel s'ajoutent des acquisitions par achat ou par location. Dans les exploitations entièrement achetées (17 % dans notre échantillon), le rapport à la terre est moins affectif, plus distancié; celle-ci est considérée comme un outil de travail. Par contre, chez les « héritiers », le rapport est passionnel; il suscite un système traditionnel de représentation qui devient parfois, même à l'insu des acteurs, une entrave à toute évolution, surtout quand les parents ou beaux-parents sont encore présents sur la ferme.

Néanmoins, bien que n'ayant rien apporté à la constitution du patrimoine initial, les agricultrices, par leur travail, contribuent largement à la valorisation du capital. Plus du tiers d'entre elles sont à l'origine de la création « d'ateliers complémentaires », c'est-à-dire d'une production annexe comme l'élevage des génisses ou le gavage des canards. Ces productions, qu'elles gèrent parfois en totalité, peuvent devenir des productions principales.

Les trajectoires féminines sont ponctuées par les étapes de la vie familiale (naissance d'enfants, soins aux ascendants âgés) et les aléas de la conjoncture économique qui peuvent aussi bien les éloigner de l'activité strictement productive que les y faire retourner, par choix ou par obligation. Ces entrées et sorties rendent difficile l'acquisition de compétence. La spécialisation dans une production et sa prise en charge se réalisent assez tardivement, autour d'un âge moyen de 50 ans, lequel correspond aussi à un allègement de certaines charges familiales⁹.

En fait, la temporalité des trajectoires sociales est différente pour les hommes et pour les femmes. Si le temps professionnel de l'homme fonctionne en symbiose avec l'histoire productive de l'exploitation, celui de la femme est différé et s'articule plus étroitement à l'histoire familiale, du moins pendant les premières années de la vie en couple. Malgré l'existence d'une « cause commune », la vie quotidienne des hommes et des femmes est vécue « en temps partagé ». Pendant que l'homme construit l'exploitation agricole, la femme édifie la famille qui en sera le support. La reproduction du capital et la reproduction de la famille restent les dimensions prédominantes des stratégies des familles agricoles. Mais ces stratégies sont-elles identiques pour les hommes et pour les femmes ? Convergent-elles à un moment donné ou sont-elles fondues dans l'entité famille ? En ce qui concerne la succession, il ne s'agit plus de privilégier l'aîné comme autrefois, mais plutôt le garçon qui a « la fibre agricole » ou qui accepte de rester sur la ferme. Les filles sont encore obligées de s'écarter au profit des frères, même si elles ont des velléités d'installation. Certaines mères participent à cette exclusion. Celles qui s'élèvent contre l'inégale accession des femmes au métier d'agricultrice ont souvent du mal à choisir entre un fils et une fille, à peser de tout leur poids pour la promotion de leur fille. La confrontation avec un tel problème les place dans l'embarras.

Les pratiques de travail

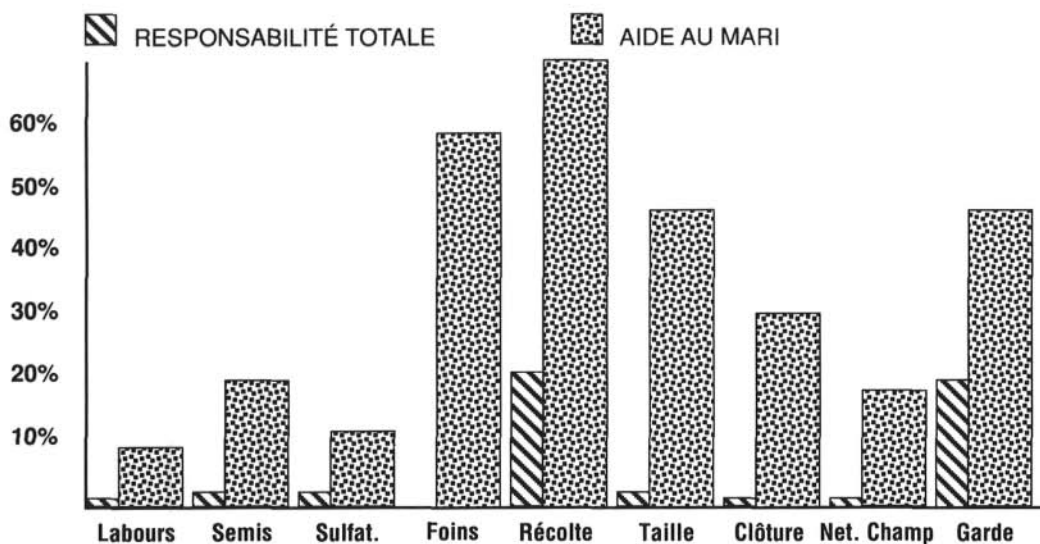
Les graphes qui suivent permettent de visualiser les domaines d'intervention des femmes et les responsabilités qu'elles y occupent. S'ils ont l'inconvénient de donner une vision statique de la répartition des tâches à un moment donné, ils ont néanmoins le mérite de décrire des pratiques concrètes. Ainsi, on observe que les agricultrices interviennent plus souvent en appoint, en aide pour les travaux du dehors qu'au titre de responsable. Par contre, dans bon nombre de travaux intérieurs, leur participation est plus importante et elles peuvent accéder à des responsabilités. L'âge et l'orientation productive de l'exploitation font varier leur implication : elles assument plus de responsabilités dans les élevages et le hors-sol. On remarque également que les jeunes femmes (moins de 35 ans) participent à des travaux autrefois réservés aux hommes comme les labours, les semis, les sulfatages. L'engagement actif dans le groupe de développement n'a pas d'incidence particulière sur les pratiques de travail, pas plus que le fait d'être héritière. Ces variables sont surtout pertinentes sur le plan des responsabilités hors de l'exploitation et de la perception que les agricultrices ont de leur métier. Lorsqu'elles sont responsables d'un atelier, elles bénéficient d'une reconnaissance supplémentaire et ont la possibilité de négocier à égalité avec leur partenaire, mais surtout avec les professionnels de l'agriculture.

Leur accès à de nouvelles tâches et à de nouvelles responsabilités semble surtout un effet des programmes de formation qui constituent le déterminant principal de leur autonomie. À la suite de sessions de formation, de nombreuses agricultrices ont apporté des améliorations à leur poste de travail. Mais même si les femmes interviennent couramment pour améliorer les conditions de travail, elles n'en obtiennent pas pour autant plus de reconnaissance institutionnelle. C'est également le cas en ce qui concerne l'utilisation de l'ordinateur, largement approprié par les agricultrices pour la comptabilité. Cet outil moderne des exploitations professionnelles ne modifie en rien la division sexuelle du travail puisque les hommes continuent à se spécialiser surtout dans les domaines liés à la production, les techniques culturales et animales, les femmes dans la gestion et la comptabilité de l'exploitation. Néanmoins, celles qui réussissent à maîtriser parfaitement la comptabilité sont en possession d'atouts considérables pour une égalité professionnelle. Sur le plan des responsabilités dans les structures agricoles, mes résultats s'alignent sur les données statistiques nationales⁹. Obtenir un poste de responsable dans une organisation professionnelle, comme les coopératives, exige de présenter un parcours social exceptionnel : faire preuve d'excellence professionnelle, avoir une formation générale et agricole supérieure et vivre dans une exploitation en train de se professionnaliser. Être chef d'exploitation et/ou héritière favorise aussi l'accès aux responsabilités, c'est du moins ce qui ressort des « portraits » des quatre agricultrices responsables dans des coopératives agricoles, présentés dans le cadre de mon enquête (Rieu 1987).

La journée ordinaire d'une agricultrice ne s'arrête pas au seuil de la maison. En plus de son travail professionnel, elle doit assumer la quasi-totalité du travail domestique¹⁰. Multiforme, varié, très imbriqué dans les relations affectives, le travail domestique reste le domaine réservé des femmes. Paradoxalement, de ce point de vue, les agricultrices rencontrées sont moins revendicatrices que sur le plan professionnel. Non perçu comme une contrainte par la majorité, le travail

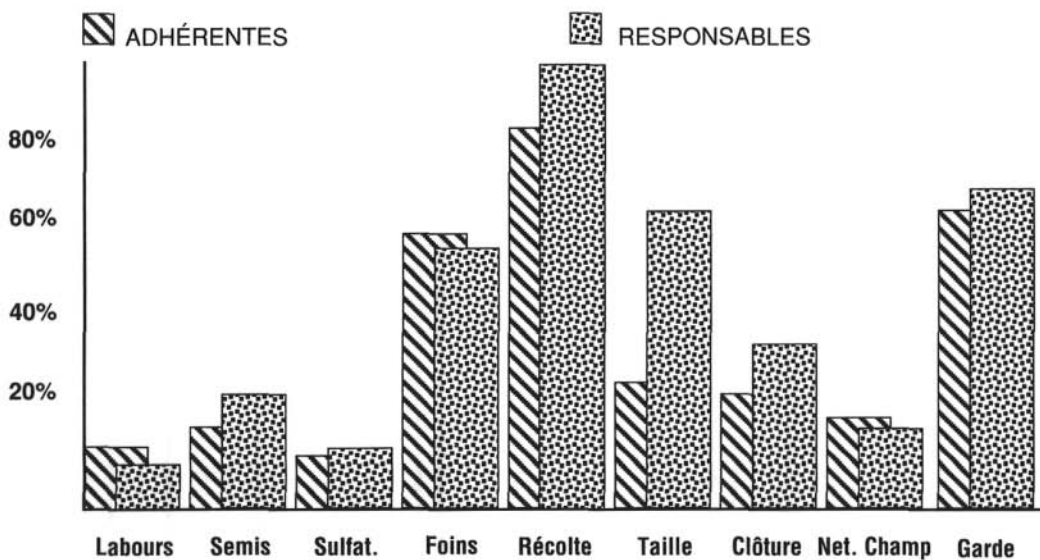
Graphe 1

Tâches réalisées par les agricultrices selon la nature des responsabilités



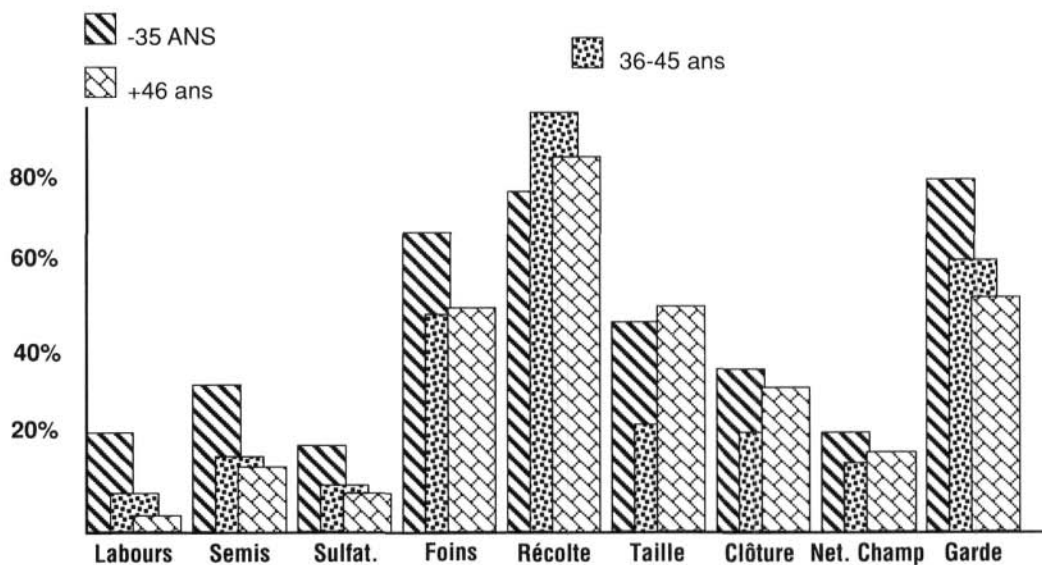
Graphe 2

Tâches réalisées par les agricultrices selon leur engagement dans les GDAF



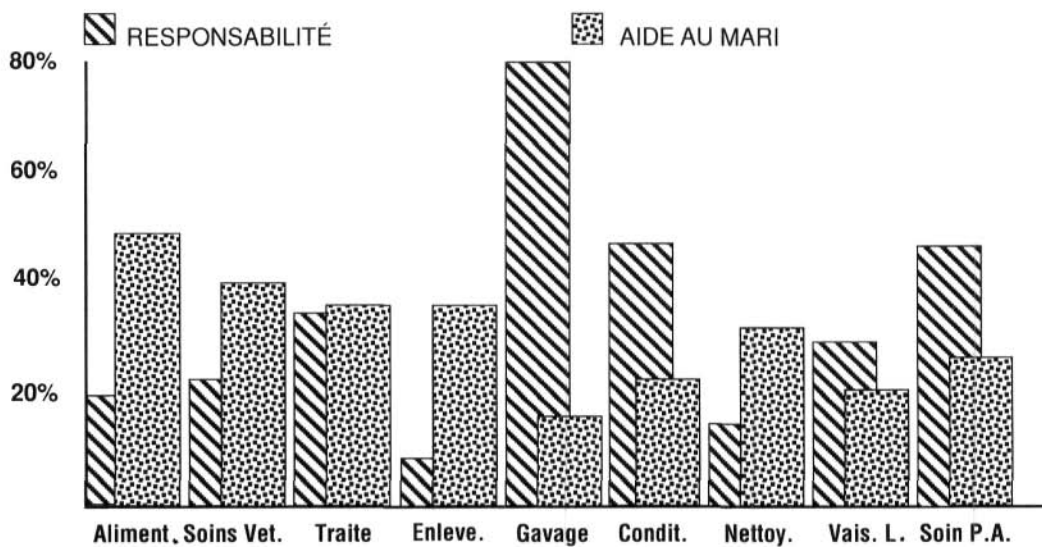
Graphe 3

Tâches réalisées par les agricultrices par groupe d'âge



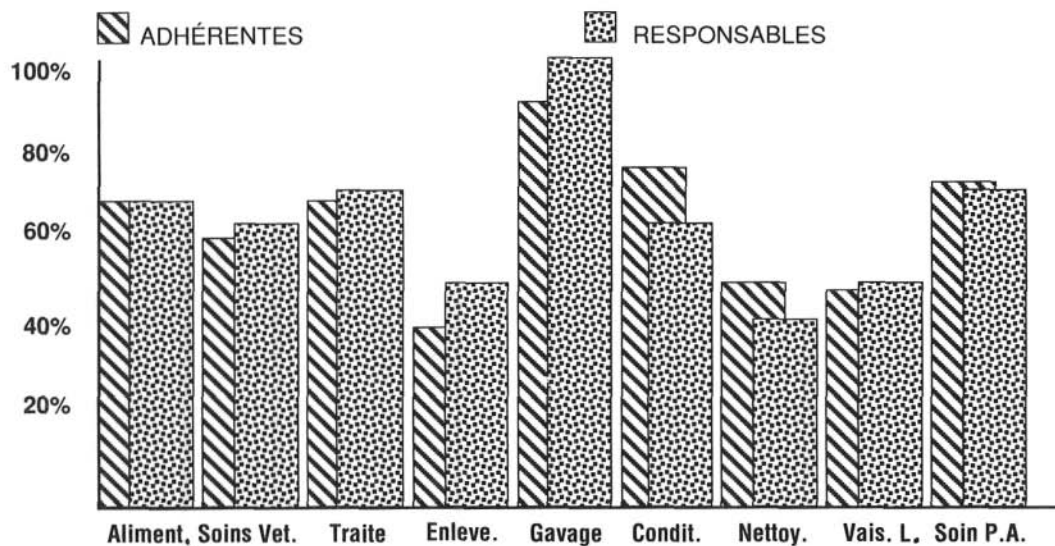
Graphe 4

Travaux intérieurs réalisés par les agricultrices selon la nature des responsabilités



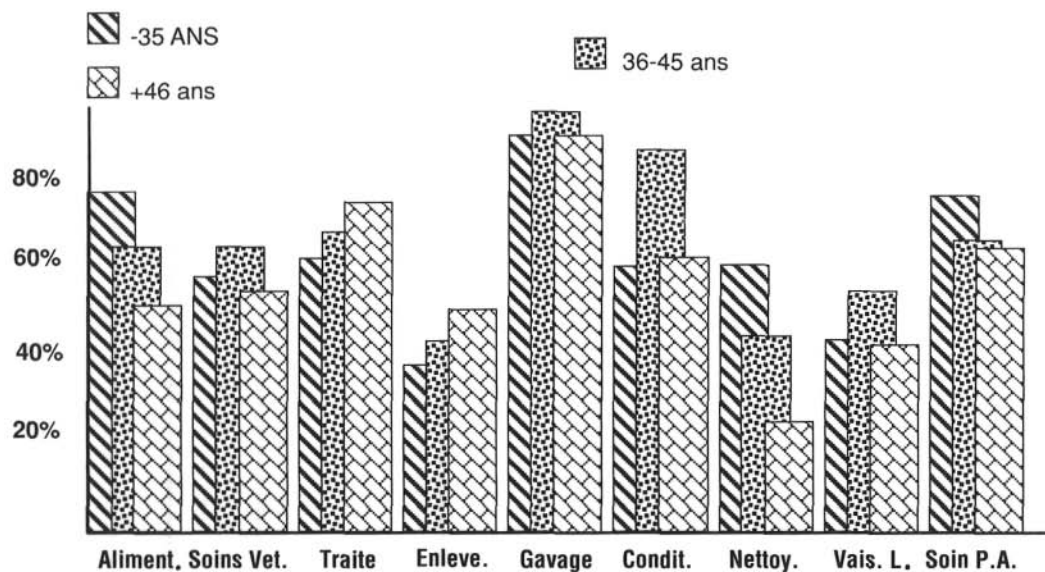
Graphe 5

Travaux réalisés par les agricultrices selon leur engagement dans les GDAF



Graphe 6

Travaux réalisés par les agricultrices par groupe d'âge



domestique leur occasionne une charge de travail relativement lourde. Cependant, elles sont peu nombreuses à envisager une redistribution des tâches. Ainsi, quand elles s'absentent pour participer à des stages de formation, à une réunion ou pour exercer une activité syndicale, les agricultrices s'organisent pour que leur absence ne perturbe pas la vie familiale. L'aide qu'elles réclament à leur mari est exceptionnelle : « Il ne faut pas trop leur en demander », souligne l'une d'elles. Il n'est sans doute pas fortuit que les femmes les moins impliquées dans l'activité agricole recherchent dans l'univers domestique une source de valorisation impossible ou difficile à trouver ailleurs. Ce temps consacré au travail domestique ralentit, pour celles qui le souhaitent, l'accès à un métier professionnel. Les problèmes sont réels et les mentalités évoluent lentement, d'autant plus que la pression des parents ou des beaux-parents reste forte lorsqu'il y a vie commune.

La cohabitation entre plusieurs générations est un phénomène courant dans la région étudiée (30 % dans mon enquête); elle peut atteindre jusqu'à 70 % dans les secteurs du rural profond. Plus ou moins bien acceptée, elle a occasionné de profondes blessures, surtout aux femmes, comme en témoignent les deux exemples présentés plus loin et que résume le témoignage de Mme T., 50 ans : « Sur le plan familial, étant belle-fille sur l'exploitation, il n'y a pas eu grand changement. Je suis dominée par la famille en place ». Si cette situation a permis à de nombreuses familles de se maintenir dans l'agriculture, elle a en même temps freiné l'évolution de l'exploitation. Autrefois, le jeune couple qui désirait s'installer n'avait pas d'autre choix que de vivre avec les parents ou les beaux-parents, jusqu'à la retraite ou au décès de ceux-ci. Avec l'évolution du métier et des modes de vie en général, les jeunes agriculteurs se sont opposés à leurs parents. Les jeunes femmes ont refusé la cohabitation et exigé la construction d'une maison indépendante ou l'aménagement d'un espace autonome dans la maison des beaux-parents. Ainsi, la mise à distance de chaque couple a-t-elle permis d'atténuer les conflits tout en présentant des avantages pour la garde des enfants ou pour prendre des vacances.

Opinions et représentations des agricultrices

En plus des données sur les pratiques de travail des agricultrices, nous en avons recueilli sur leur conception du métier agricole et les raisons de la répartition des tâches selon le sexe. Beaucoup ont eu des difficultés à s'exprimer sur le sujet. Seules les agricultrices ayant des responsabilités dans les structures féminines ont avancé des arguments, les autres se contentant souvent de « je ne sais pas », « je n'ai pas réfléchi au problème ». Conscientes de cette partition liée à l'appartenance de sexe, mais sans le dire expressément, les agricultrices développent tout un système de justifications d'ordre strictement professionnel, comme si le niveau domestique en était dissocié. La présence de plusieurs hommes dans l'exploitation, l'incompétence par rapport au matériel agricole et le manque de force physique sont les arguments les plus fréquemment avancés pour justifier leur absence de participation à certains travaux. Trop souvent, pour les agricultrices les plus âgées surtout, c'est le langage de la nécessité qui prime : « c'est un métier de couple » ou encore « nous nous sommes répartis les tâches ainsi ». Certains témoignages, comme celui de Madame S., révèlent le nœud du problème : « Nous partageons les travaux en fonction du temps que me

laisse le travail à la maison, 5 à 6 personnes à table et trois vieillards de 80 ans ». En s'exprimant ainsi, Madame S. pose le problème de la non-prise en compte du travail domestique comme activité principale au même titre que le travail professionnel et celui de leur indissociation. Cependant, cette distribution des tâches n'est pas vécue par les femmes comme définitive. Elle est à tout moment susceptible de réinterprétation : « Je ne participe pas aux travaux du sol, parce que les enfants ne peuvent être laissés seuls; cela changera dans deux ou trois ans, l'ouvrier sera à la retraite et tous les enfants élevés » (Mme F., 50 ans).

En fait, on s'aperçoit que le discours des agricultrices sur leur travail ne découle pas des seules pratiques réelles; il est largement influencé par les représentations qu'elles ont d'elles-mêmes et les normes de la profession. On pourrait citer de multiples témoignages qui soulignent le dilemme auquel sont confrontées les agricultrices pour « arriver à tout tenir ». Leur discours, émaillé de contradictions, montre que leurs représentations sont déterminées autant par leurs conditions objectives d'existence et les rapports sociaux que par les processus symboliques.

Femmes actrices, pour quelles stratégies ?

Toutes les agricultrices ne s'inscrivent pas dans un processus de professionnalisation, mais toutes veulent faire reconnaître le professionnalisme de leur travail agricole et le manifestent par un ensemble de pratiques : revendication syndicale, stage de formation, prise de responsabilité dans les organisations agricoles. Il s'agit, non pas d'augmenter leur participation, déjà considérable, au travail productif, mais plutôt d'obtenir une reconnaissance professionnelle porteuse d'identité sociale. Néanmoins, leurs avis divergent et elles demeurent très réservées sur la question du statut officiel des agricultrices : « Qu'est-ce-que ça changera par ailleurs si les mentalités ne changent pas ». Si elles sont majoritaires à penser qu'elles exercent un « vrai métier », la plupart ne se sentent pas prêtes à assumer un rôle de chef d'exploitation. Elles se représentent encore ce rôle comme étant associé à des attributs virils, tels la force, la direction, la compétence, qui demeurent encore niés aux femmes. En intériorisant ces normes, elles limitent leur domaine d'intervention, ce qui les confine à une position marginale, sans quoi elles pourraient devenir de sérieuses concurrentes.

Des changements importants se sont opérés au point de vue professionnel, mais le domaine familial n'a pas suivi ou l'a fait avec certaines lenteurs :

Sur le plan professionnel, ma situation a changé, mon travail s'intègre à l'exploitation, contrairement à ma mère qui n'était considérée que comme mère de famille, à la disposition de tout le monde, sans que l'on tienne compte de ses besoins. Sur le plan familial, mes besoins et aspirations sont bien écoutés, mais il y a très peu de participation des hommes à la cuisine, au ménage, entretien du linge, etc. Ces derniers acceptent très mal les tâches ménagères (Mme B., 47 ans).

Les agricultrices vivent un tiraillement perpétuel entre le domaine professionnel et le domaine familial et ont du mal à établir une priorité :

J'ai un rôle de responsabilité, l'impression d'être utile, de construire quelque chose avec mon mari, mais je suis tirillée perpétuellement entre les enfants et le travail. Quelle est la priorité ? (Mme T., 48 ans).

La difficulté du travail de l'agricultrice est qu'il se chevauche avec celui de femme au foyer, d'où la difficulté pour s'organiser. Une agricultrice est, encore de nos jours, quelqu'un qui doit être disponible à tout moment (Mme S., 35 ans).

Il est juste de dire que l'acquisition d'un statut, en soi, ne changerait pas grand-chose à la situation des agricultrices, si les rapports entre les sexes ne sont pas modifiés, notamment en ce qui concerne le partage des tâches. Néanmoins, si celles-ci ont focalisé leur attention sur « le statut de l'agricultrice », et ce, malgré les difficultés qu'elles ont à en cerner les contours, cela signifie l'existence d'un profond malaise et l'émergence d'un mouvement d'autonomisation. Au total, avec la revendication d'un statut, les agricultrices ne s'élèvent-elles pas contre la dépendance qui résulte de leur situation d'épouse ? Le propos caustique de Mme B. le donne à penser :

On a parfois l'impression qu'on leur vole leur place. Il faut la conquérir. Ils attendent des résultats, des preuves de notre efficacité et aussi l'embûche qui nous mettra dans l'embarras, mais ils sont fiers d'une réussite.

Ce discours révèle la nature parfois conflictuelle des rapports dans le couple. On est loin du mythe de la famille idéale, du métier rêvé où vie familiale et vie professionnelle s'harmonisent parfaitement.

Pour illustrer ce qui vient d'être exposé, je vais donner la parole à deux agricultrices qui m'ont raconté leur histoire professionnelle et familiale. Ces histoires singulières, que j'ai reconstituées, parlent d'elles-mêmes sans qu'il soit nécessaire de les commenter.

Deux itinéraires d'agricultrices

Roselyne et Simone, comme toutes les agricultrices de la génération de 55 à 60 ans dans la région observée, ont beaucoup de points communs. À l'âge de 20 ans, elles ont quitté leur famille d'origine pour épouser des garçons de leur village, héritiers potentiels d'exploitation de polyculture-élevage; elles ont toutes deux cohabité avec leurs beaux-parents. Leurs trajectoires, qui au départ présentaient de fortes similitudes, n'ont cependant pas suivi la même pente. L'intervention active de l'une sur ses conditions d'existence et la solidarité du couple ont modifié le sens de sa trajectoire et favorisé son indépendance; le poids des mentalités a renforcé l'oppression de l'autre et empêché toute possibilité d'évolution.

Roselyne et la fatalité du destin

Dès l'instant où on la rencontre, Roselyne, 59 ans, offre l'image d'une personne accablée par son destin. Toute sa vie semble se résumer au déploiement d'une somme d'efforts inutiles sans qu'émerge aucune compensation et, au bout du compte, à l'expression d'une profonde amertume.

Après avoir obtenu son brevet d'études primaires, Roselyne se présente au concours des postes, mais elle échoue. Déçue, elle reste dans l'exploitation familiale avec ses cinq frères et sœurs et donne quelques coups de main pour le travail. Ses parents possèdent une petite exploitation de polyculture-élevage,

située dans une zone de montagne. Après la mort accidentelle du frère aîné, auquel elle était destinée, le patrimoine reste en indivision.

C'est contrainte et forcée que Roselyne accepte sa situation : « Si je n'avais pas échoué au concours des postes, je serais partie à Paris », regrette-t-elle quelque 40 ans plus tard. À l'âge de 20 ans, elle épouse un garçon d'un village voisin, employé dans une scierie et aide familial occasionnel chez ses parents agriculteurs. L'exploitation des beaux-parents, orientée vers l'élevage ovin, présente les caractéristiques des fermes de cette région : faible surface, absence de mécanisation, forte autoconsommation.

Après le mariage, le jeune couple vit de manière indépendante dans une maison située à trois kilomètres de la résidence des beaux-parents. Roselyne se déplace tous les jours chez eux pour travailler. Elle n'a aucune place précise dans l'organisation du travail : « J'ai continué ici ce que je faisais chez mes parents, à peu près pareil », « j'y allais quand on avait besoin ». Sa première fille naît un an et demi après le mariage; en 1962, une deuxième fille vient agrandir la famille. Roselyne éprouve des difficultés à tout concilier et les va-et-vient de son domicile chez ses beaux-parents lui pèsent : « Il fallait faire le trajet entre B. et ici, ça m'ennuyait avec les enfants, le temps ». Roselyne et son mari ont envisagé de louer un appartement plus spacieux dans un village plus éloigné, mais très vite la cohabitation s'est imposée. Sous la pression du beau-père, la décision s'est accélérée : « Ça ne plaisait pas à mes beaux-parents que l'on parte; ils avaient besoin de quelqu'un ». Le jeune couple se plie à la décision paternelle et un *modus vivendi* est trouvé. On installe l'eau courante et on construit de nouvelles chambres. En 1982, d'autres aménagements ont été prévus du fait de la présence de deux autres enfants, mais le grand-père s'y est opposé : « Il avait bâti, il fallait que ça reste tel quel, il ne voulait pas de changement ».

Dès l'intant où elle est sur place, Roselyne intervient beaucoup plus dans le domaine professionnel puisque sa belle-mère fait office de gardienne auprès des enfants. Mais très vite, cette dernière est victime d'un accident et reste très handicapée. Roselyne a peur de lui confier les enfants :

Ça été une année difficile, d'autant plus qu'il a fallu réapprendre à marcher à ma belle-mère. Elle a fait une embolie, le petit avait un an et demi, il marchait tout juste. Je devais m'occuper des enfants, du repas, de la belle-mère, des bêtes à soigner. Et puis là-dessus, je suis retombée enceinte. J'en avais pas trop besoin à ce moment-là. C'était le quatrième.

C'est donc un rôle largement domestique qu'assume Roselyne, avec quelques incursions dans la sphère agricole, selon les besoins. La situation de son mari n'est pas meilleure. Après son travail salarié, il fournit encore du travail à ses parents, tous les jours, sans compter les fins de semaine et la période des vacances. François est devenu chef d'exploitation en 1976, à la suite d'une donation-partage, mais il n'en exerce pas la responsabilité : « C'est mon père qui a tout décidé jusqu'à sa mort ».

Pendant plus de 20 ans, Roselyne et François n'ont été que de simples exécutants, dominés par le *pater familias*. Ils n'ont jamais pu prendre d'initiative dans la conduite de l'exploitation ni procéder à des changements. Aujourd'hui le beau-père est décédé. L'exploitation vivote pour avoir raté le train de la modernisation. De plus, François a été victime d'un accident du travail. Le troupeau a été réduit au strict minimum : « On a 80 brebis, il y en a assez, car mon mari ne peut pas travailler, il est en invalidité, il faudra peut-être vendre tout ».

Roselyne s'occupe du potager, de ses plus jeunes enfants, de sa petite-fille, de la belle-mère handicapée. En outre sa mère, déprimée depuis le décès de son fils aîné, vient trouver refuge chez sa fille quelques mois par an.

Tout le discours de Roselyne est empreint de fatalisme. Elle a subi son destin avec résignation : « Il y a des choses qui auraient pu évoluer autrement; ce sont les éléments qui décidaient, c'était notre sort ». À l'aube de ses 60 ans, que reste-t-il à Roselyne ? Ses filles aînées sont mariées et ont quitté le domicile familial, les deux plus jeunes enfants, scolarisés, rentrent toutes les fins de semaine. Tous les jours, Roselyne conduit sa petite-fille à l'école et la nourrit à midi.

Roselyne n'a pas imaginé que son désir de fonder un foyer la conduirait à une telle situation :

Quand j'ai échoué au concours administratif, je le regrettais au début, mais après j'étais contente de fonder un foyer. Les soucis viennent après, et après, on n'a plus le temps de penser à ce que l'on aurait pu faire. C'était notre sort.

En attendant, Roselyne poursuit son rêve. Si elle avait pu partir à Paris !!!

Les défis de Simone

À l'âge de 14 ans, après avoir obtenu son certificat d'études primaires, Simone arrête sa scolarité et travaille jusqu'à son mariage (elle a 20 ans) dans la propriété dont ses parents sont métayers. D'une superficie de 50 hectares, l'exploitation est orientée vers l'élevage bovin auquel s'ajoute un élevage de dindons; elle est peu mécanisée. Tous les membres de la famille (les parents et leurs six enfants) participent au travail. Les filles aident surtout au travail domestique : « Je faisais ce que l'on me disait de faire; tout le monde participait, on n'avait rien de défini les uns les autres ». Son futur mari est aide familial chez ses propres parents; il ne détient aucune responsabilité. Il arrête ses études à 14 ans après le CEP et se forme « sur le tas » dans le domaine agricole.

Simone faisait une bonne scolarité et son institutrice l'avait encouragée à poursuivre des études, mais ses parents s'y sont opposés : « Comme j'étais la cinquième d'une famille de six, et que les autres s'étaient arrêtés au CEP, je n'avais pas le droit d'aller plus loin ». Simone aurait aimé être infirmière ou institutrice; pourtant elle a assumé son rôle et a voulu faire de l'agriculture son métier.

En 1952, Simone et Paul se marient et vont habiter chez les parents de Paul et la grand-mère de ce dernier. De 1953 à 1959 quatre enfants naissent.

L'exploitation d'accueil couvre 20 hectares et son activité principale est l'élevage des vaches et des porcs. On cultive un peu de tabac et on élève quelques canards pour la consommation familiale. Simone n'y a aucune place précise : « Alors ici aussi, une fille qui va chez quelqu'un comme ça, c'est pas toujours facile. J'ai participé à tout et toujours sans responsabilité personnelle ». Sur le plan des rapports familiaux, comme dans les rapports de travail, Simone a vécu une période difficile qu'elle veut oublier maintenant : « Je préfère ne pas trop revenir là-dessus, parce que je me dis : quand même on était sot, on n'avait pas d'argent ». La période de cohabitation prend beaucoup de place dans l'entretien de Simone. Si elle en a retiré quelques avantages sur le plan domestique et pour la garde des enfants, elle n'a pas oublié les inconvénients :

« J'étais l'étrangère venue dans la maison ». Paul, son mari, a également souffert de cette situation de promiscuité. Le jeune couple ne disposait d'aucun espace d'intimité : « Avec mon mari, on n'a jamais eu une pièce à nous pour recevoir, juste nous deux. Les beaux-parents ont toujours été entre nous et les autres ».

On améliore l'habitat avec l'aménagement d'une cuisine, mais la cohabitation ne cessera qu'en 1983, quand Paul et Simone décident d'aménager un studio pour les beaux-parents. Cela a pris du temps. Simone est patiente; elle a agi par paliers. L'idée de se retrouver seule, face aux beaux-parents, après le départ de ses enfants était devenue terrible : « Je n'aurais pas pu tenir 5 ans de plus dans cette situation; à la limite, moi je serais partie, je ne savais pas quoi faire, mais je n'aurais pas pu continuer ».

Malgré la mentalité patriarcale du beau-père, Simone et son mari n'ont eu de cesse de procéder à des transformations. « Il fallait faire une transition ». Dès 1953, ils envisagent d'élever des porcs, mais ils doivent abandonner l'idée en raison de problèmes techniques et financiers. En 1960, alors que le gavage à grande échelle n'est pas très développé, Simone et Paul s'engagent dans la création d'un atelier d'oies. C'est Simone qui en a fait la suggestion après un voyage dans le centre de la France avec les groupes de développement agricoles féminins. Conseillés par un technicien agricole, ils s'initient à la technique du gavage intensif et s'équipent d'une gauveuse électrique. Ils sont des pionniers dans leur secteur. Dans le même temps, ils développent la production de maïs et éliminent les 20 vaches jugées non rentables. Ce processus de transformation s'accélère quand Paul devient chef d'exploitation, en 1968. Il a 40 ans. Le couple rentre dès lors dans une logique très professionnelle.

En 1988, leur fils cadet s'installe en agriculture. Ses parents lui cèdent 18 hectares. Ils pratiquent un système d'entraide très strict : « Quand il utilise notre tracteur, il faut qu'il nous rende ces heures en autre chose ».

La modernisation de l'exploitation a également touché l'habitat. Une salle de bains est installée en 1964, la cuisine aménagée en 1965, une nouvelle cuisine construite en 1983.

Au départ, Simone, qui effectuait le gavage à petite échelle, n'a pas réussi à définir sa place professionnelle. Mais l'installation de l'atelier de gavage intensif a modifié sa position : « C'était comme si on avait une entreprise ». Simone affirme que toutes les décisions sont prises en commun. Sa participation au travail est identique à celle de son mari, pourtant elle n'a pas de statut. Elle a conscience que le travail des agricultrices n'est pas reconnu à sa valeur : « Pour moi ce sera trop tard, mais pour les jeunes, il faut que ça change, parce que femme d'exploitant ça ne donne droit à rien et en fait on participe autant au revenu de l'exploitation. »

Aujourd'hui, à 56 ans, Simone a le titre de chef d'exploitation, car son mari est à la retraite. Pour elle, ça ne modifie pas grand-chose : « C'est juste un prénom qui change », dit-elle.

Paul regrette de ne pas avoir pu prendre de décisions, s'impliquer plus, pendant le temps où il était aide familial. Avec le recul, il éprouve quelques regrets : « J'aurais préféré un métier plutôt que d'être sur l'exploitation; j'aurais aimé faire le chauffeur d'un car, naviguer, faire le transport ». Malgré les difficultés, Simone et Paul ont pris les problèmes à bras le corps. Par leur ténacité ils ont réussi à s'imposer face aux beaux-parents, qui ont fini par lâcher prise.

Les quatre enfants du couple « ont tous très bien réussi ». Un est médecin, un autre éducateur, une fille est assistante sociale et le dernier fils, agriculteur, s'est associé avec les parents. Lorsque les enfants étaient en bas âge, Simone n'a pu dégager de temps pour elle. Elle a suivi une formation à 30 ans, âge qui correspond à un moment où la charge des enfants est devenue moins forte. Simone est très satisfaite de la carrière de ses enfants et elle se valorise à travers leur réussite : « Nous avons élevé nos enfants plus loin que le certificat d'études; je pense que là, je me suis rattrapée. Ce que ne j'ai pas pu faire, mes enfants l'ont fait ».

Après avoir subi trente ans de cohabitation, Simone se sent enfin chez elle, surtout depuis l'installation de la nouvelle cuisine en 1983 : « Je me sens chez moi depuis que j'ai refait la cuisine. Je me sens le courage de dire ce que je pense ». La cuisine, c'est son domaine et Simone aime s'y reposer, même si elle doit « lâcher » sur le domestique : « L'après-midi, je peux rester tranquille un peu; parfois c'est au détriment du ménage, tant pis ».

Simone et Paul ont réussi, par leur solidarité, à imprimer un tournant à la trajectoire tracée par les beaux-parents. Leur ouverture sur l'extérieur et la collaboration étroite avec la profession agricole ont renforcé leur volonté d'opposition à leur famille. Cependant, si Paul est devenu le chef d'exploitation d'une petite entreprise prospère, Simone a dû attendre qu'il prenne sa retraite pour bénéficier du titre. Le projet collectif, dans ce cas, semble accompli. Il n'en reste pas moins que Simone, bien que satisfaite de son itinéraire, reconnaît avoir fait plus de concessions que son mari et déployé plus d'énergie que lui pour arriver à concrétiser ses projets : réussir sa trajectoire et assurer l'avenir de ses enfants.

Conclusion

Dans le cadre de cet article, j'ai essayé de mettre en évidence les difficultés que rencontrent les agricultrices pour construire leur métier. Les actions qu'elles ont menées depuis une vingtaine d'années s'inscrivent dans le contexte d'un mouvement d'autonomisation des individus et dans le nouveau rapport des femmes à l'emploi que l'on perçoit dans les autres catégories sociales. En fait, les agricultrices qui réclament un statut souhaitent rompre avec le lien de dépendance conjugal. Elles souhaitent acquérir des savoirs et des qualifications par elles-mêmes et non plus par la seule médiation du mari.

Des stratégies ont été développées à divers moments de leur trajectoire. Elles ont pris des formes multiples et des temporalités spécifiques selon l'histoire de l'entité famille-exploitation. Elles ont déterminé les multiples profils professionnels que l'on voit émerger aujourd'hui.

Bien que la plupart des femmes interrogées aient adopté la profession au moment de leur mariage avec un agriculteur, toutes se déclarent « agricultrices » même si cette appellation n'a pas d'existence officielle, ce qui signifie qu'elles considèrent leur travail dans les exploitations agricoles comme l'exercice d'une profession autonome. Certes, pour les générations les plus âgées, conquérir ce qualificatif n'a pas été chose aisée. Leurs revendications ont été tempérées par le système d'encadrement agricole. Le « postulat de l'intérêt commun » (Caniou 1986 : 74) qu'il a cessé de véhiculer a été intériorisé par de nombreuses femmes

et a entraîné, pour celles qui souhaitent devenir des professionnelles, une limitation de leurs demandes. En orchestrant les revendications des agricultrices, non pas dans le sens de l'acquisition d'une profession individuelle, mais en insistant sur la notion de « métier de couple », les groupes professionnels et les syndicats ont réduit ainsi les marges d'autonomie des femmes.

Avec le développement des nouvelles formes de sociétés en agriculture, comme les entreprises à responsabilité limitée (EARL), les femmes ont désormais la possibilité d'avoir un statut d'associée dès leur installation en agriculture. Cependant, ces modèles sont pour l'instant très peu développés et Juliette Caniou rappelle que ce statut (d'associée d'EARL), relativement coûteux, reste dissuasif (Caniou 1988 : 63).

Par ailleurs, le fait qu'il existe plusieurs façons de se professionnaliser au féminin¹¹ signifie, et de nombreuses auteures l'ont parfaitement montré (Lagrave *et al.* 1988), que nous sommes en présence d'un vide juridique en matière de travail familial. Ceci nous amène à nous interroger sur la pérennité du modèle actuel de l'exploitation familiale. Les jeunes qui s'installent (les jeunes filles sont de plus en plus nombreuses) et les femmes d'agriculteurs qui réclament leur indépendance remettent en cause le modèle traditionnel des rapports entre les sexes et les générations et posent le problème de la création de nouveaux status juridiques qui prennent en compte l'évolution de l'agriculture et les aspirations des individus.

Anne-Marie Rieu
ERMOPRES
Université Toulouse-Le-Mirail

Notes

1. La complémentarité du couple ne signifie pas égalité des individus, puisqu'elle repose sur une hiérarchie des sexes.
2. Voir ma communication à la table ronde sur les rapports sociaux de sexe des 24, 25 et 26 novembre 1987 à Paris : « Professionnalisation des agricultrices; approche comparative hommes/femmes de trajectoires professionnelles ».
3. Pour plus de détails, voir Rieu (1987).
4. Cette proportion m'a paru suffisante pour atteindre mes objectifs; au-delà, il y a redondance des informations.
5. Les groupes de développement agricole ont été créés en 1956, pour former et promouvoir les agriculteurs. Ces groupes s'adressaient en priorité aux chefs d'exploitation, donc aux hommes. Vers les années 1960, les femmes ont créé leurs propres structures féminines. Une enquête effectuée en 1974 par Rose-Marie Painvin dénombre sur le territoire national près de 900 groupes, qui totalisent 60 000 femmes. Il n'existe pas de statistiques récentes. La tendance étant vers la mixité, les groupes féminins sont de moins en moins nombreux. Il y en a 47 en Midi-Pyrénées.
6. Dans le cadre de ma recherche, près des deux tiers des familles des femmes et 40 % de celles de leurs maris n'avaient pas encore procédé à « l'arrangement de famille ».
7. Généralement comme ouvrières, employées de bureau, enseignantes agricoles.

8. Notamment des soins aux enfants en bas âge.
9. Au plan national, le pourcentage des femmes ayant des responsabilités varie de 2 à 4 % selon les organisations professionnelles.
10. Lorsqu'il y a cohabitation, le travail domestique est partagé entre toutes les femmes.
11. C'est l'inscription à la Mutualité sociale agricole qui détermine, en l'absence de registre de la profession agricole, qui est agriculteur ou agricultrice.

RÉFÉRENCES

- BARTHELEMY, D., A. BARTHEZ et P. LABAT
 1984 « Patrimoine foncier et exploitation agricole », *SCEES*, Paris.
- BARTHEZ, Alice
 1982 *Famille, travail et agriculture*. Paris, Économica.
 1986 « La famille et le travail dans l'agriculture, une question de méthode », *Cahiers de l'APRE*, 4 : 13-24.
- BOURDIEU, Pierre
 1986 « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, : 69-72.
- CANIOU, Juliette
 1986 « Entre nouveauté et tradition, le métier d'agricultrice », *POUR*, 108 : 70-79.
 1988 « Agricultrices : nouveaux droits, nouvelles négations professionnelles », *Cahiers de l'APRE*, 1, 1 : 60-67.
- COLLECTIF
 1984 *Le sexe du travail*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- COMBES, Danièle et Monique HAICAULT
 1984 *Des familles sur la corde raide*. Comme on fait sa vie n° 2, CSU, Paris.
- KERGOAT, Danielle
 1988 « Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin », *Cahiers de l'Apré*, 7, 1 : 283-290.
- LAGRAVE, Rose-Marie et al.
 1988 *Celles de la terre*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales.
- RIEU, Anne-Marie
 1986 « Les agricultrices et la professionnalisation », *RGPSO*, 57 : 89-100.
 1987 *Professionnalisation des agricultrices. L'exemple des femmes d'agriculteurs engagées dans les GDAF de Midi-Pyrénées*. Série ERMO PRES, Toulouse.



Photographie : Louise Bilodeau